# COMPTE-RENDU

## Réunion publique du mardi 20 mai 2025

## Pour les secteurs Gex-la-Ville, Charpak, Aiglette, Pitegny, au camping municipal Les Genêts

*Début de la réunion : 20h00*

- **Projection d'une vidéo retraçant les aménagements principaux survenus en ville, y compris dans les secteurs concernés, ainsi que les projets à venir.**
- **Séance de questions/réponses avec M. le Maire Patrice DUNAND et ses adjoints.**

*Quelle est la date de démarrage des travaux de construction du lycée public ?*

Cette date, qui a pris du retard à cause de la pandémie de COVID-19 et de la multitude d'études environnementales à mener, est aujourd'hui annoncée par la Région AURA pour fin 2026. Le dépôt du permis de construire devrait quant à lui intervenir fin 2025. Une rentrée scolaire partielle est annoncée **dès 2029**. Il est rappelé que le lycée représente un investissement de plus de 67 millions pour la Région AURA. A terme ce lycée accueillera 1800 élèves sur les filières générale, technologique et post baccalauréat.

En concertation avec la Région et l'autorité académique, la Ville affine actuellement le besoin en installations sportives qui se traduira vraisemblablement par un équipement de type gymnase et une piste d'athlétisme. Ces installations auront aussi pour vocation de répondre aux besoins croissants des clubs sportifs. Elles seront positionnées sur la partie haute du même tènement.

*Quel plan de circulation avec l'arrivée du lycée public ?*

La Ville a mandaté un bureau d'étude qui travaille actuellement sur tous les aspects de mobilités autour du lycée. La restitution de cette étude est prévue à l'été 2025 mais il est déjà acté la nécessité de **créer un barreau routier** entre le centre de secours et la route de Vesancy, pour éviter la congestion des rues de Bonnarche et Charpak. Cette nouvelle route sera le passage privilégié de la trentaine de cars scolaires annoncée. D'autres mesures seront mises en œuvre pour encourager les déplacements en mode doux et le recours aux transports publics. La municipalité organisera une réunion publique d'information et d'échanges sur le lycée **cet automne**, destinée aux habitants et aux riverains en particulier.

Il est rappelé le choix fait par la municipalité il y a une dizaine d'années, de faire basculer le secteur de Péroset (lieu d'implantation du futur lycée et de ses équipements connexes) de zone d'habitat en zone d'équipements publics, d'une part, et le secteur des Econtours (terrains au-dessus) de zone d'urbanisation future en zone agricole. Si ces terrains étaient restés en zone constructible, nous aurions potentiellement aujourd'hui sur ces terrains des dizaines d'immeubles de logements et environ 3000 habitants supplémentaires, avec tout ce que cela implique en termes de voisinage, de circulation, etc.

*Avec l'arrivée du lycée, est-il prévu des places de parking en nombre suffisant ?*

Il a déjà été acté un **agrandissement du parking de l'école Parozet** qui comprendra 170 places environ. Des espaces pour le stockage des vélos sont également prévus dans le projet porté par la Région Auvergne Rhône-Alpes. Il est rappelé que la proximité des arrêts de bus devrait faciliter leur utilisation par les élèves. Tout est mis en œuvre pour réduire les problèmes de circulation et de stationnement, néanmoins il faut s'attendre à des difficultés aux heures de pointe.

*Les travaux dans la halle Perdtemps incluent-ils le remplacement du chauffage au gaz ?*

Non, il s'agit de travaux **d'isolation thermique** et de réfection de la toiture, puis d'installation par la SEM LÉA de **panneaux photovoltaïques** cet automne. L'électricité sera revendue dans un premier temps à EDF mais la Ville a fait le nécessaire pour passer ensuite en autoconsommation collective. Ces travaux vont fortement réduire les besoins énergétiques du bâtiment et le recours aux énergies fossiles.

*Avec les nouvelles constructions à Charpak et le passage des camions, comment éviter des rues remplies de terre ?*

La mairie rappelle régulièrement aux promoteurs et entreprises leurs obligations sur la propreté des rues. Le cas échéant, des moyens coercitifs sont employés comme la suspension du chantier ou la verbalisation.

*Concernant les déchets, pourquoi parlez-vous de caméras « intelligentes » ?*

Il faut distinguer les caméras de vidéoprotection installées dès 2025 et qui quadrillent aujourd'hui toute la ville dans le but de lutter contre la délinquance, d'une part, et les nouvelles caméras anti-dépôts illicites de déchets présentes depuis juillet 2024, d'autre part. Ces dernières sont dites « intelligentes » car dotées d'une intelligence artificielle permettant la **détection automatique** des dépôts sans intervention humaine et une automatisation de diverses tâches dans le processus de verbalisation.

A travers l'installation de ces caméras de haute technologie, l'unique but poursuivi par la municipalité est de faire baisser les incivilités autour des déchets et de préserver l'environnement et le cadre de vie de la population. Depuis la mise en place de ces caméras, le volume de dépôts sauvages a significativement diminué, ce que confirme la diminution du tonnage des déchets ramassés par le centre technique municipal. Ce sont les fortes amendes des « tricheurs » qui financent les caméras, et non les contribuables qui respectent les règles. Gex ayant été pionnière dans le déploiement du dispositif, les services ont reçu une quarantaine de sollicitations d'autres communes, y compris suisses, qui subissent les mêmes incivilités alors qu'elles sont restées au système de taxe forfaitaire d'enlèvement des ordures ménagères (exemple de l'agglomération d'Annemasse). Nous avons donc la preuve que le système de redevance incitative mis en place dans le Pays de Gex n'est pas la cause des incivilités.

*Les habitants des copropriétés ou de résidences constatent des dépôts irréguliers sur leur tènement.*

Les caméras peuvent être installées dans des propriétés privées avec l'accord de la copropriété ou du bailleur. L'augmentation prévue du parc de caméras permettra de couvrir de mieux en mieux les secteurs concernés par les dépôts sauvages.

*Le projet de grand contournement routier de Gex est-il toujours d'actualité ?*

La municipalité avait demandé la constitution de réserves foncières en ce sens dans le document d'urbanisme (PLUIH) mais les services de l'Etat l'avaient refusée. Ce projet n'est pas enterré mais sera difficilement réalisable dans la conjoncture actuelle.

*Signalement de diverses incivilités dans le secteur du Limonadier / Tattes : vitesses excessives des véhicules, mauvais tri des déchets, déjections canines non ramassées etc. Les grilles d'eaux pluviales mériteraient d'être mieux entretenues.*

Ces remarques sont bien notées. Il est rappelé tous les aménagements réalisés sur la route de Pitegny qui devaient néanmoins rester compatibles avec le passage des camions pour les activités de Chauvilly, et des tracteurs agricoles.

*Quels sont les commerces attendus autour de la nouvelle place du Jura ?*

Sur les 2100 m2 de surfaces commerciales du projet Cœur de Ville, **des ventes sont déjà signées** (caviste, concept store danois) et d'autres locaux sont en pourparlers (épicerie bio notamment). La Ville suit le plan de merchandising coconstruit avec la population et les commerçants durant la phase de concertation, même si la conjoncture actuelle rend difficile l'implantation de nouveaux commerces de proximité. La Ville compte sur la dynamique prochainement enclenchée par l'ouverture du nouveau cinéma 3 salles, du nouveau bureau de Poste et de l'Office de tourisme intercommunal, pour booster l'attractivité commerciale du quartier.

*Pour quelles raisons certaines fontaines sont à l'arrêt, y compris pendant les beaux jours ?*

Il s'agit la plupart du temps de fontaines alimentées par d'anciennes canalisations obstruées. Leur remise en eau peut effectivement prendre un certain temps.

*Y'a-t-il un projet de restauration du captage du bief de l'Oudar ?*

Non, à la fois pour des raisons de coût exorbitant (estimation de travaux à 1 million d'euros) et en raison d'un avis défavorable des services de l'Etat. Les riverains du bief ont été tenus informés de cette décision.

*La limitation de hauteur à 1,90 m du parking souterrain du Jura, ne permet pas aux artisans d'y garer certains utilitaires. Comment peuvent-ils faire, par exemple pour déjeuner en centre-ville ?*

L'accès nord du parking (côté Poste) doit permettre d'aller jusqu'à 2m mais cela reste à contrôler. Il est rappelé la situation antérieure où l'ancien parking du Jura était saturé presque constamment. La nouvelle configuration du site permet actuellement un stationnement facilité avec 377 places en 2 heures gratuites, et prochainement **40 places en extérieur** qui ne seront pas réglementées entre 12h et 14h, dès que la nouvelle rue des Acacias sera réceptionnée. A signaler aussi les nombreuses possibilités de stationnement en zone bleue 4 heures vers la MJC et la rue du Mont-Blanc située seulement à quelques minutes à pied.

*Savez-vous quel agriculteur utilise des effaroucheurs la nuit ?*

Il doit s'agir d'un exploitant situé à Vesancy qui cultive des terrains sur le piémont gexois. Chaque année la gendarmerie et la mairie interviennent auprès d'exploitants pour que ces dispositifs de protection des cultures respectent des limites sonores acceptables.

*Signalement de la dégradation du trottoir chemin du Crêt.*

Les services techniques municipaux se rendront sur place pour évaluer la situation.

*En quoi consistent les travaux en cours à Chauvilly ?*

Il s'agit de travaux de canalisations menés par la **Régie des Eaux Gessiennes**. La fin de ces travaux permettra à la Ville de poursuivre son projet d'aménagement de la voie douce, maintenant que les questions foncières ont pu être réglées.

*Quelles explications au passage en zone bleue du secteur MJC / rue du Mont-Blanc ?*

Les places de stationnement non réglementées devenaient progressivement privatisées par des riverains. Il est apparu nécessaire d'assurer **un meilleur partage du stationnement** entre les riverains et les usagers de la MJC, de la bibliothèque et de l'école de musique. Il s'agit principalement d'une zone bleue 4 heures, plus quelques places en zone rouge au niveau de la patte d'oie pour assurer la dépose rapide à proximité des établissements culturels.

*Fin de la réunion : 21h30.*